

Représentation et assistance administrative et technique pour la gestion des aides individuelles à l'habitat de la province Sud
AO – DEL – SSP – 08 – 2026

La direction de l'Emploi et du Logement de la province Sud lance un appel d'offres pour une mission de représentation à caractère administratif et technique pour la gestion des aides individuelles à l'habitat, issues du code des aides à l'habitat en province Sud.

Le dossier d'appel d'offres est à consulter et retirer sur la plateforme de dématérialisation de la Nouvelle-Calédonie www.marchespublics.nc.

Les offres devront être transmises **au plus tard le lundi 21 septembre 2026 à 15h30**, selon l'une des modalités suivantes :

- par envoi postal, sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Direction de l'Emploi et du Logement (DEL), 24, route de la baie des dames à Ducos ;
- par dépôt physique, contre récépissé, à la même adresse ;
- par voie électronique via la plateforme www.marchespublics.nc, conformément aux modalités définies dans le règlement de la consultation.

Toute offre parvenue après cette date et cette heure sera irrecevable.

Les soumissionnaires sont invités à respecter strictement les clauses du Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) joint au dossier de consultation. Les offres doivent être conformes et comporter tous les éléments listés au RPAO listés dans ce dernier. Toute offre incomplète ou non conforme sera éliminée.

Une **réunion d'information** consacrée à la présentation des dispositifs d'aides individuelles à l'habitat est organisée **le mercredi 26 août 2026, à 14h00**, dans les locaux de la **DEL Fulton**, situés au **24 route de la baie des dames - Ducos**.

Conformément aux dispositions de l'article 2.16 du RPAO, la présence des soumissionnaires à cette réunion est obligatoire. A défaut, leurs offres seront systématiquement écartées. Les modalités d'inscription à cette réunion sont détaillées dans ce même article.

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de **cent vingt (120) jours** calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.